

## Stratégie d'audit standard – Gestionnaire de fortune au sens de la LPCC

Annexe 3 à la circulaire « Activités d'audit » 12/xx

Assujetti :

### Audit de base

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Bases juridiques	Etendue d'audit et périodicité	Autre stratégie d'audit possible (proposition sté d'audit)	Justification de stratégie d'audit par sté d'audit
Fonds propres, solvabilité		LPCC 14, 18 OPCC 9, 13, 19-23	Au moins un examen du domaine d'audit avec l'étendue Audit sur une période de 3 ans (cat. 3) / 4 ans (cat. 4) / 5 ans (cat. 5)		
Corporate Governance	- Activité irréprochable - Bonne réputation et influence des participants qualifiés	LFINMA 29/1 LPCC 14 OPCC 10, 11, 24	Revue critique au moins une fois par année Au moins un examen de chaque champ d'audit avec l'étendue Audit sur une période de 3 ans (cat. 3) / 4 ans (cat. 4) / 5 ans (cat. 5)		
	- Corporate Governance				
	- Obligations d'annonce	LFINMA 29/2 LPCC 16 OPCC 14, 15, 24	Au moins un examen du champ d'audit avec l'étendue Audit sur une période de 3 ans (cat. 3) / 4 ans (cat. 4) / 5 ans (cat. 5)		
Organisation interne, SCI	- Respect des statuts et du règlement d'organisation	LPCC 14, 18 OPCC 12, 24	Revue critique au moins une fois par année Au moins un examen de chaque champ d'audit de ce domaine d'audit avec l'étendue Audit sur une période de 3 ans (cat. 3) / 4 ans (cat. 4) / 5 ans (cat. 5)		
	- Organisation interne - Contrôles internes - Informatique adéquate				
	- Révision interne				
	- Compliance				
	- Externalisation, délégation	OPCC 26 Circ. 08/10 - Directive SFA			
	- Processus pour décisions de placement	LPCC 14 OPCC 12			
Gestion des risques (de marché, de crédit, opérationnels et de liquidité)		LPCC 14, 18 OPCC 12	Revue critique au moins une fois par année Au moins un examen de chaque domaine d'audit avec l'étendue Audit sur une période de 3 ans (cat. 3) / 4 ans (cat. 4) / 5 ans (cat. 5)		
Respect des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent <sup>(1)</sup>		LBA OBA-FINMA CDB 08			
Surveillance consolidée <sup>(2)</sup>		OPCC 29 LB 3g			
Respect des prescriptions en matière de conduite	- Devoir de loyauté - Obligation de diligence - Obligation d'information	LPCC 14, 20-22 OPCC 27, 31, 33, 34 Circ. 08/10 - Directive SFA Règles de conduite en tant que gestionnaire de fortune de placements collectifs Circ. 08/38			
Respect des dispositions sur la gestion de fortune individuelle <sup>(3)</sup>		OPCC 25 Circ. 08/10 Circ. 09/01 Doc. de position FINMA 22.10.2010			
Respect des dispositions sur la distribution de placements collectifs <sup>(4)</sup>		LPCC 24 Circ. 08/08 Circ. 08/10	Au moins un examen du domaine d'audit avec l'étendue Audit sur une période de 3 ans (cat. 3) / 4 ans (cat. 4) / 5 ans (cat. 5)		

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Bases juridiques	Etendue d'audit et périodicité	Autre stratégie d'audit possible (proposition sté d'audit)	Justification de stratégie d'audit par sté d'audit
<b>Respect des prescriptions d'investissement dans la gestion de placements collectifs</b>		LPCC 21 Circ. 08/10 - Directive SFA Circ. 09/01	Cat. de surveillance 3 : au moins un audit annuel Cat. de surveillance 4 et 5: revue critique au moins une fois par année et au moins un examen du domaine d'audit avec l'étendue Audit sur une période de 4 ans ans (cat. 4) / 5 ans (cat. 5)		
<b>Reporting réglementaire</b>	Collecte de données annuelle Asset Manager		Revue critique au moins une fois par année		

<sup>(1)</sup> Eléments à examiner chaque année avec l'étendue Audit:

- a. identification du contractant et détermination de l'ayant droit économique pour les relations d'affaires ouvertes depuis le dernier audit (art. 2 à 6 CDB 08)
- b. relations d'affaires en cours comportant des risques accrus (surtout personnes politiquement exposées) (art. 12 à 19 OBA-FINMA)
- c. transactions comportant des risques accrus relatives aux relations d'affaires en cours auprès de banques n'exploitant aucun système informatisé de surveillance des transactions (art. 13 à 19 OBA-FINMA)

<sup>(2)</sup> Gestionnaires de fortune soumis à une surveillance consolidée

<sup>(3)</sup> Gestionnaires de fortune actifs dans la gestion de fortune individuelle

<sup>(4)</sup> Gestionnaires de fortune actifs dans la distribution de placements collectifs

### Intervention de la FINMA pour l'audit de base

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Justification de l'intervention	Etendue d'audit

Confirmation FINMA de la stratégie d'audit pour [gestionnaire de fortune]

### Contrôles complémentaires

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Bases juridiques	Etendue d'audit
déterminés au cas par cas			